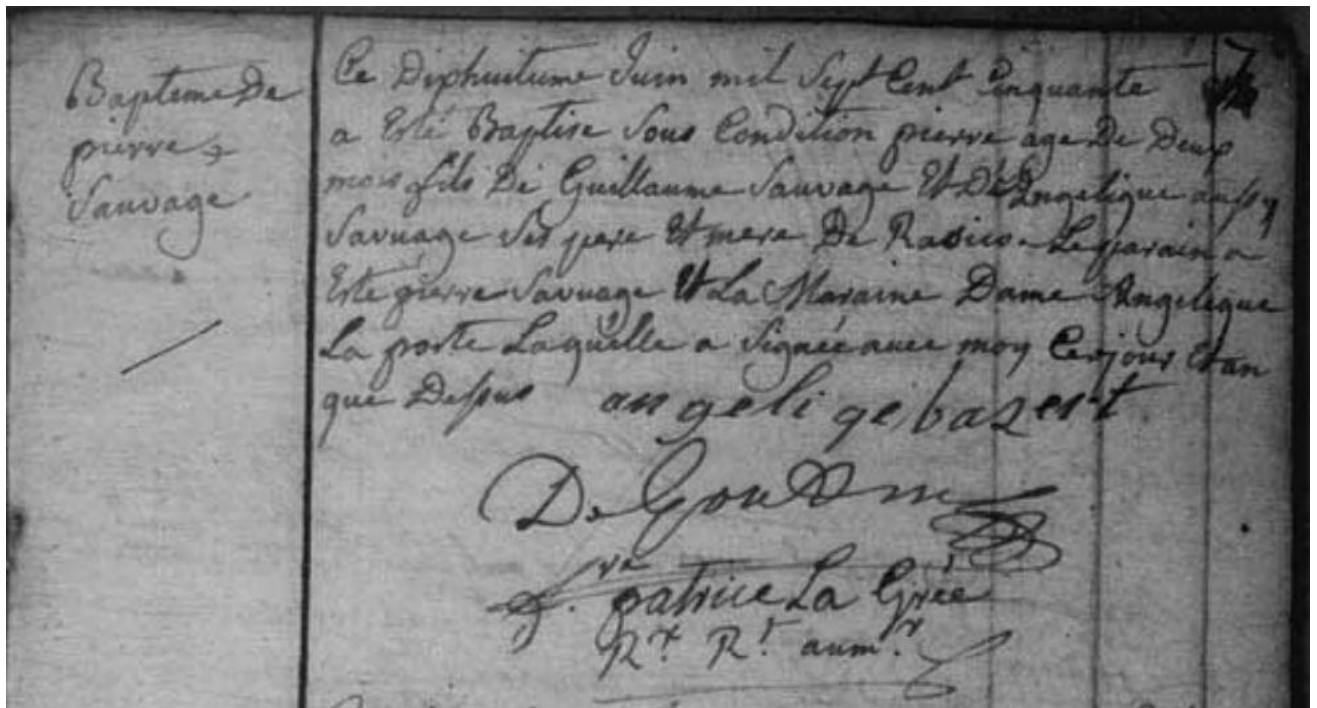


Pourquoi on ne saura jamais le vrai nom, même phonétique, de nos nombreux ancêtres amérindiens des débuts de la Nouvelle-France

Premier acte : Pierre Sauvage

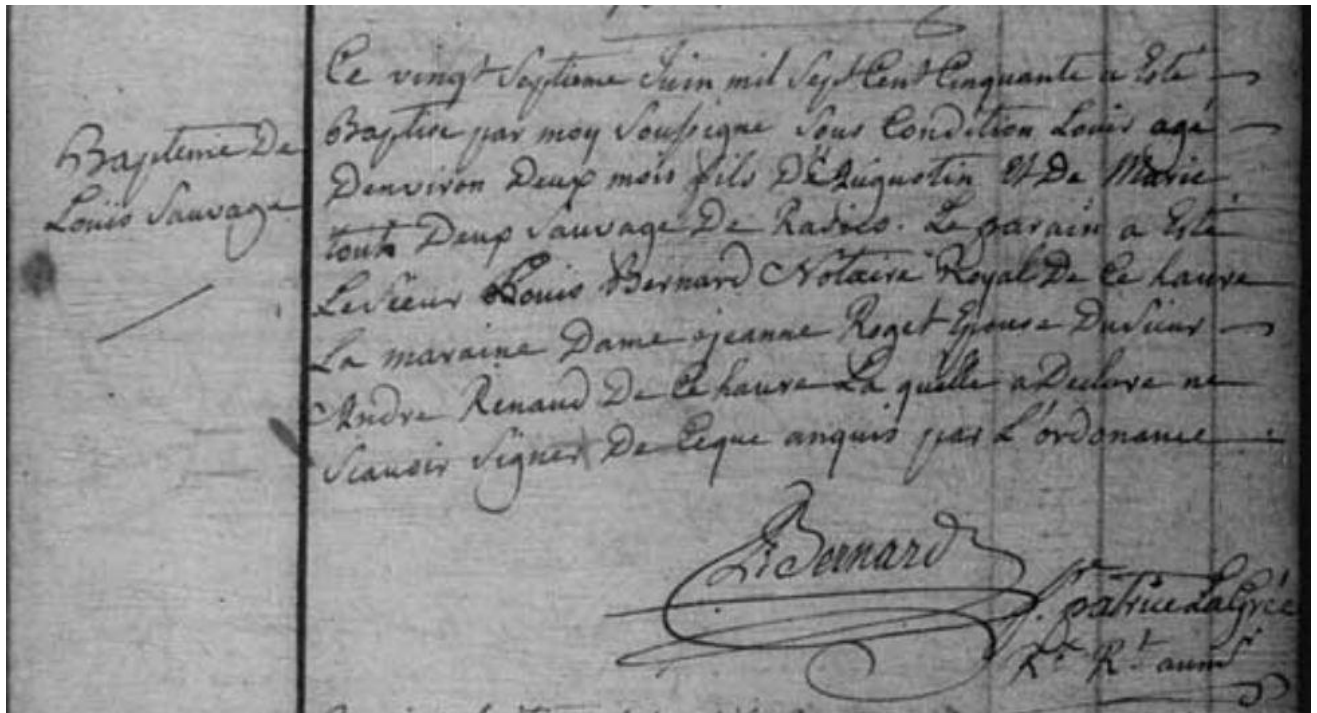


Ce dix-huitième juin mil-sept-cent-cinquante a été baptisé sous condition Pierre âgé de deux mois fils de Guillaume Sauvage et d'Angélique aussi Sauvage, ses père et mère de Rasico [Rustico]. Le parrain a été Pierre Sauvage et la marraine dame Angélique Laporte laquelle a signé avec moi ce jour et an que dessus. [Signatures]

Commentaire :

Il faut remarquer la place occupée par la signature de la «dame» de fausse noblesse, Angélique Basset De La Porte. Ce phénomène était fréquent dans le contexte de l'époque. Tout pour se donner de l'importance dans un environnement qui n'avait rien du «prestige» de Paris en France. Quel mépris pour leurs hôtes autochtones.

Deuxième acte : Louis «Savage»

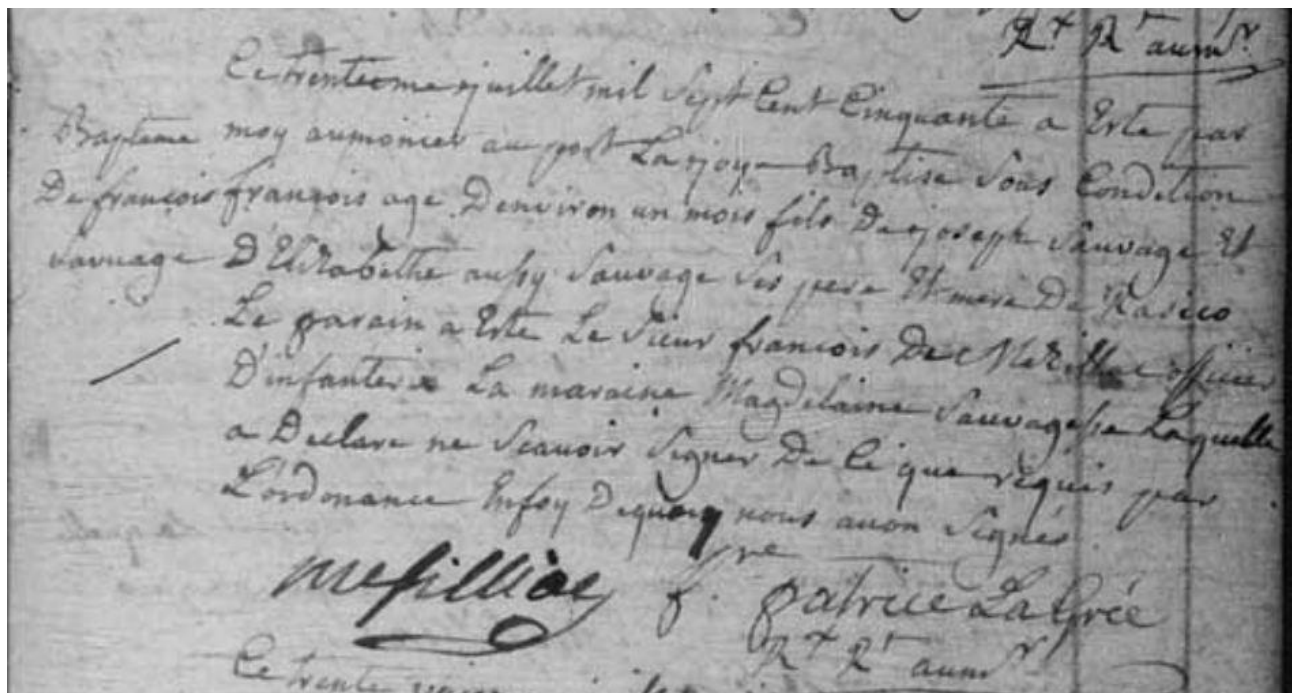


Ce vingt-septième juin mil-sept-cent-cinquante a été baptisé par moi soussigné sous condition Louis âgé d'environ deux mois fils d'Augustin et de Marie tous deux Sauvage de Rasico. Le parrain a été le sieur Louis Bernard notaire royal de ce havre. La marraine dame Jeanne Roget épouse du sieur André Renaud De La Chauve, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce enquis par l'ordonnance. [Signatures]

Commentaire :

La marraine savait probablement signer mais n'a pas osé le faire pour céder «l'honneur» à son mari présent, rien de moins que le sieur André Renaud De La Chauve [peut-être un bâtard naturel «de petite noblesse» accouché par la dame Chauvel, sage-femme de S.Pierre (de S.Pierre et Miquelon)].

Troisième acte : François «Sauvage»



Ce trentième juillet mil-sept-cent-cinquante a été par moi aumonier au port Lajoie baptisé sous condition François âgé d'environ un mois, fils de Joseph Sauvage et d'Élisabeth aussi Sauvage, ses pères et mère de Rasico [Rustico, Île du Prince-Édouard, alors Île-S. Jean] Le parrain a été le sieur François De Merilliac, officier d'infanterie, et la marraine Magdeleine Sauvage laquelle a déclaré ne savoir signer de ce requis par l'ordonnance. En foi de quoi nous avons signé, Merilliac, F[rançois] Patrice LaGrée [Récollet]

Commentaire : Tout ce qu'il y a de «sauvage» dans ces actes, c'est le prêtre et les «faux nobles» qui exercent un baptême sur des gens qui ne savent même pas ce qui leur arrive. Les pêcheurs mic-macs de Rustico (et aussi de Miquelon) se rendaient souvent au Port Lajoie, aujourd'hui Charlottetown, pour troquer leurs poissons contre des nécessités domestiques courantes (farine de blé, mélasse, poudre à fusil, outils, etc.). Les missionnaires profitaient du passage de ces pêcheurs autochtones pour «troquer» du poisson contre leurs baptêmes. Les autochtones voyageaient toujours accompagnés de leurs enfants (pas nécessairement pour aller les faire baptiser). Si le Grand Manitou veut qu'on meure durant la traversée, on meurt en famille. Aujourd'hui, rien n'est gratuit de la part des riches et des «nobles»; dans ce temps-là non plus. En mai 1750, notre ancêtre le sergent d'infanterie Louis Blaquière 1730-1768 arrivait pour la première fois à la forteresse de Louisbourg d'où ses amis pêcheurs autochtones plus tard l'ont suivi jusqu'à son retour à Miquelon en 1763 où son commandant avait reçu la consigne royale de les chasser de l'archipel de crainte d'une pénurie de vivres. Cette consigne n'a jamais été réalisée vu la misère et la grande pauvreté de ces gens et son attachement à leur cause.